

PREFET DE LA REGION GUYANE

Direction de  
l'Environnement, de  
l'Aménagement et du  
Logement

Service Aménagement  
Urbanisme  
Construction et  
Logement

Unité HABITAT

Décision N° 2015.033.0003 du 2 FEV. 2015 portant retrait de l'agrément de la SARL ORC pour l'instruction des dossiers d'accèsion à la propriété et d'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants

Le Préfet de la Région Guyane, Préfet de la Guyane

Vu le code de la construction et de l'habitation

Vu l'arrêté interministériel du 29 avril 1997 relatif aux aides de l'Etat pour l'accèsion très sociale dans les départements d'outre-mer modifié ;

VU l'arrêté n° 1664 /DEAL/2D/3B du 26 octobre 2012 ;

Vu l'arrêté n° 98-621 2D/3B - SG/DDE du 06 avril 1998 ;

VU la convention ETAT - ORC sarl n° 2936 du 6 novembre 2008 ;

VU le rapport du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

DECIDE

Article 1 :

L'agrément délivré à la SARL ORC, située à Cayenne (97300) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 503 076 788 pour effectuer l'instruction des dossiers d'accèsion à la propriété et d'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants (SARL ORC) est retiré.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guyane.

Le Préfet

Pour le Préfet  
La Secrétaire Générale Adjointe

Laurence BEGUIN